



Strassdorf, 06.04.2021

## Conditions générales de vente

### 1. GENERALITÉS

Les présentes conditions régissent la vente des produits du Vendeur. A moins qu'il n'en soit autrement spécifié dans la confirmation de commande, par écrit, du Vendeur, l'application de toute autre condition générale expresse ou tacite est exclue. Les engagements du Vendeur ne deviendront effectifs qu'après la réception par l'Acheteur d'une confirmation de commande écrite du Vendeur et/ou d'une facture de ce dernier. En absence de modification de la confirmation de la commande par l'Acheteur dans les 2 jours ouvrés suivant la réception de ce document, il est considéré comme accepté par l'Acheteur. En tout état de cause, le paiement de la facture par l'Acheteur vaudra acceptation des conditions de vente du Vendeur.

Les présentes conditions générales de ventes sont éditées en allemand, français, anglais et russe. En cas de divergence entre ces versions, seule la version allemande fait foi.

### 2. PRIX

A moins qu'il n'en soit autrement spécifié dans la confirmation de commande, les prix s'entendent nets et hors TVA, frais de douane, charges, frais de transport ou taxes.

A la commande de produits pour un montant total inférieur à 500€ hors taxes, un supplément de 50€ hors taxes de frais administratifs sera facturé.

Si un certificat d'origine et / ou d'autres documents (si disponibles) sont en outre demandés par l'Acheteur, un minimum de 50 € sera facturé ou selon l'étendue de la commande, en fonction de l'effort. En cas de la commande, ceci doit être indiqué par l'Acheteur dans la commande.

### 3. PAYMENT

Les factures sont payables selon les conditions spécifiées dans la confirmation de commande et/ou dans la facture par le Vendeur. Toute somme due au Vendeur est payable sans remise, dans la



monnaie et à l'adresse indiquée dans la confirmation de commande et/ou dans la facture du Vendeur. Le paiement ne sera considéré comme ayant été exécuté qu'une fois crédité sur le compte bancaire du Vendeur. Toute somme due au Vendeur en exécution du présent contrat qui ne serait pas payée à la date spécifiée ci-dessus entraînera, sans rappel préalable, la mise en compte d'une pénalité de retard de 1,5% par mois calculé sur le montant dû. Dans l'hypothèse où l'Acheteur ne respecterait pas son obligation de payer, tel que définie ci-dessus, le Vendeur pourra, à sa seule discrétion, soit demander le paiement immédiat de toutes les factures encore ouvertes, soit annuler certaines ou toutes les commandes en cours et refuser de faire toute autre livraison sans paiement comptant ou sans autre garantie de paiement satisfaisante. En cas de carence d'un débiteur les sommes dues recouvrées par voie contentieuse, seront majorées en sus des intérêts moratoires d'une indemnité fixe de 20% de leur montant. En vertu de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, en cas de dépôt de bilan, le Vendeur sera en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise des marchandises sur simple sommation d'huissier, sans autre procédure.

#### **4. LIVRAISON**

A moins qu'il n'en soit expressément prévu autrement dans la confirmation de commande et/ou dans la facture par le Vendeur, toutes dates de livraison ou d'expédition indiquées par le Vendeur sont purement indicatives. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'Acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Aucune commande ne pourra être annulée partiellement ou totalement en cours d'exécution.

Toute livraison devra être effectuée aux places et suivant la méthode spécifiée dans la confirmation de commande et/ou dans la facture du Vendeur. L'Acheteur sera responsable du déchargement. L'Acheteur sera responsable de tous les frais de stockage qui seraient dus à un non-respect par l'Acheteur des obligations lui incombant en vertu du présent contrat. L'Acheteur fournira rapidement au Vendeur toutes les informations et l'assistance qui seront nécessaires à l'exécution de la commande de l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de choisir lui-même le mode de transport et la société de transport jusqu'au lieu de livraison. L'Acheteur qui exigerait un transport spécial en supportera tous les coûts. La réception par l'Acheteur ou par son transporteur vaudra preuve de l'exécution de la livraison.

#### **5. RISQUES**



Le transfert des risques relatif aux marchandises vendues s'effectuera en accord avec les Incoterms ICC 2010. Après le transfert des risques du Vendeur à l'Acheteur, le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes ou dommages que pourraient subir les marchandises.

## **6. FORCE MAJEURE**

Le Vendeur ne sera pas responsable en cas d'inexécution du contrat trouvant son origine dans des circonstances qui seraient indépendantes de sa volonté et qui l'empêcherait ou limiterait le Vendeur à se conformer au contrat. Il est expressément entendu entre parties que les événements suivants sont des exemples non limitatifs de cas de FORCE MAJEURE: incendie, explosion, accident, inondation, grève, pénurie, guerre, manque d'approvisionnement en matériel, équipement, carburant, énergie ou transport, en cas de faillite de fournisseurs ou en cas de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances imprévisibles.

## **7. RECLAMATIONS**

Toute réclamation de l'Acheteur à l'occasion d'une livraison doit être formulé par écrit dans les 5 jours calendaires de la date de réception de la commande. Dans le cas contraire, „VIK-COMPOSITE“ GmbH ne pourra pas donner suite à la réclamation. „VIK-COMPOSITE“ GmbH n'accepte aucun retour de marchandises sans son accord préalable.

## **8. GARANTIE DU VENDEUR**

Le Vendeur garantit expressément à l'Acheteur que les biens vendus seront exempts de tous défauts matériels de fabrication. La présente garantie est néanmoins conditionnée à la notification écrite, par l'Acheteur au Vendeur, d'une description complète et précise des défauts de fabrication allégués, ou si le produit ne correspond pas à la qualité garantie par le Vendeur, endéans les 15 jours qui suivent le moment où l'Acheteur a eu connaissance ou aurait dû avoir raisonnablement connaissance des défauts mentionnés ci-avant et dans tous les cas avant la plus rapprochée des dates suivantes:

- 180 jours calendaires à compter de la date de la livraison,
- 15 jours calendaires après que les produits auront été utilisés ou transformés.



L'Acheteur autorisera également le Vendeur à entreprendre toutes mesures d'investigation raisonnables concernant les réclamations de l'Acheteur relatives aux marchandises défectueuses. A défaut, l'Acheteur sera présumé avoir renoncé à se prévaloir de la présente garantie. Les produits dont il serait allégué par l'Acheteur qu'ils seraient défectueux, doivent, dans la mesure du possible, être conservés pour permettre leur inspection par le Vendeur et, si ces produits sont remplacés ou si le prix a été remboursé, ils devront être retournés au Vendeur (aux frais du Vendeur), ceci si le Vendeur en fait raisonnablement la demande.

La garantie de tout défaut matériel, les chocs exceptés, consiste et est limitée au remplacement (dans leur état d'origine au jour de l'expédition) des produits défectueux ou, à la seule discrétion du Vendeur, au remboursement ou à la rétrocession sous forme d'avoir à l'Acheteur d'un montant égal au prix d'achat, ex-work et hors TVA. Aucune garantie ne sera accordée pour des biens ayant été sujets à une mauvaise utilisation, à une négligence, à un accident, à un dommage ou à une installation ou une maintenance inadéquate de même que pour les biens ayant été modifiés ou réparés par quelqu'un d'autre que le Vendeur ou ses représentants agréés. En aucun cas „VIK-COMPOSITE“ GmbH ne pourra être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient qui pourraient être la conséquence directe ou indirecte d'une négligence, d'une mauvaise adaptation du produit ou de son utilisation défectueuse. Nous recommandons aux utilisateurs, avant de mettre le produit en œuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé, en procédant au besoin à des essais préliminaires.

La garantie du Vendeur ne s'appliquera pas aux produits de deuxième choix, au stock restant, aux échantillons ou aux biens vendus comme étant obsolètes ou déclassés.

Aucun agent, employé ou représentant du Vendeur n'a autorité pour engager ou représenter ce dernier en matière de garantie relative à ces biens. Toute affirmation ou concession qui pourrait être consentie dans ce domaine en violation de ce qui précède sera sans effet. Seuls les produits vendus par „VIK-COMPOSITE“ GmbH ou par l'intermédiaire d'un distributeur agréé par „VIK-COMPOSITE“ GmbH sont couverts par la présente garantie.

## **9. TRANSFERT / CESSION DE COMMANDE**

Les commandes ne sont pas cessibles ni transférables par l'Acheteur même partiellement sauf accord écrit préalable du Vendeur. Les commandes sont transférables par le Vendeur en tout ou en partie, sans l'accord de l'Acheteur.



## **10. RESILIATION ET SUSPENSION**

Le Vendeur peut (sans préjudice quant à ses autres droits et recours) résilier le présent contrat ou suspendre l'exécution de tout ou partie de ses obligations si:

- a) l'Acheteur refuse de prendre livraison ou refuse de payer les produits à la date prévue dans la confirmation de commande du Vendeur ou viole d'une quelconque façon l'une ou l'autre de ses obligations découlant du présent contrat ou,
- b) si l'Acheteur tombe en faillite ou est soumis à une quelconque procédure collective, ou si l'entière ou une partie de ses biens fait l'objet d'une saisie, ou si l'Acheteur fait l'objet d'une procédure équivalente à ce qui précède à l'étranger, ou,
- c) si le Vendeur dispose d'indices qui laissent raisonnablement suspecter qu'un des événements repris au point 10.b), est intervenu ou va intervenir ou que l'Acheteur ne pourra pas payer les produits à la date convenue et qu'il en informe ce dernier.

## **11. LOI APPLICABLE**

Les présentes conditions générales sont régies par la loi de l'Allemagne. Les Cour et tribunaux du lieu d'établissement du Vendeur ou, à la seule discrétion du Vendeur, les Cour et tribunaux du lieu d'établissement de l'Acheteur, seront seuls compétents pour traiter des litiges dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

## **12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

(1) En cas de collecte de données personnelles (par exemple nom, adresse, adresse électronique), nous nous engageons à obtenir votre consentement préalable. Nous nous engageons à ne transmettre aucune donnée à des tiers à moins d'avoir reçu votre accord préalable.

(2) Nous tenons à souligner que la transmission de données sur Internet (par exemple par e-mail) peut présenter des failles en matière de sécurité. Par conséquent, une protection optimale et assurée des données de tiers ne peut pas être complètement garantie. A cet égard, notre responsabilité est exclue.

(3) Les tiers ne sont pas autorisés à utiliser les données de contact pour des activités commerciales, à moins que le fournisseur ait donné un consentement écrit préalable aux personnes concernées.

(4) A tout moment vous avez le droit de recevoir des informations complètes et sans frais sur les données qui vous concernent de la part de "VIK-COMPOSITE" GmbH.



(5) En outre, l'utilisateur a le droit de rectifier/ supprimer des données/ ou d'apporter les restrictions relatives au de traitement de ses données.

### **13. INFORMATIONS IMPORTANTES**

Les fiches techniques des produits „VIK-COMPOSITE“ sont disponibles sur le site [www.vik-composite.com](http://www.vik-composite.com) ou auprès de votre interlocuteur „VIK-COMPOSITE“ habituel.

Certains produits sont soumis à la Fiche de Données Sécurité, disponible sur notre site [www.vik-composite.com](http://www.vik-composite.com) ou auprès de votre interlocuteur „VIK-COMPOSITE“ habituel.

### **14. RESERVES DE PROPRIETE**

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les demandes du contrat de fourniture. L'Acheteur accepte d'appliquer cette clause et les Parties conviennent que l'Acheteur sera responsable de remplir des obligations d'assurance lors du transfert de propriété.